

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **21 novembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1263**

commune (s) : Jonage

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 69, rue Nationale et angle de la rue du Balay et appartenant à M. et Mme Yves Brossard, dans le cadre de la création d'un emplacement de stationnement pour personne à mobilité réduite (PMR)

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 10 novembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 22 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, M. Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Képénékian (pouvoir à Mme Picot).

Absents non excusés : M. Passi.

Commission permanente du 21 novembre 2016**Décision n° CP-2016-1263**

commune (s) : Jonage

objet : **Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 69, rue Nationale et angle de la rue du Balay et appartenant à M. et Mme Yves Brossard, dans le cadre de la création d'un emplacement de stationnement pour personne à mobilité réduite (PMR)**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 8 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la création nécessaire d'une place de stationnement pour personne à mobilité réduite (PMR) sur la rue du Balay à Jonage, une acquisition foncière restait à réaliser par la Métropole de Lyon sur une partie de la parcelle cadastrée AM 560 située 69, rue Nationale et angle de la rue du Balay à Jonage, propriété de monsieur et madame Yves Brossard.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu d'environ 10 mètres carrés à détacher de la propriété cadastrée AM 560, libre de toute location ou occupation, pour laquelle un accord de régularisation foncière a été conclu par un compromis de cession entre les propriétaires et la Métropole, permettant ainsi la création d'une place de stationnement PMR et son intégration dans le domaine public de voirie métropolitain.

Aux termes du compromis, ce terrain serait acquis à titre gratuit, au profit de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu de 10 mètres carrés environ à détacher de la propriété cadastrée AM 560, située 69, rue Nationale et angle de la rue du Balay à Jonage, selon les conditions énoncées ci-dessus, en vue de la régularisation foncière de la place de stationnement pour personne à mobilité réduite (PMR) existante,

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O4365, le 21 mars 2016 pour la somme de 760 000 € en dépenses.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre, en dépenses : compte 2112 - fonction 01 - et en recettes : compte 1328 - fonction 01.

5° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 2112 - fonction 844 pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 novembre 2016.